

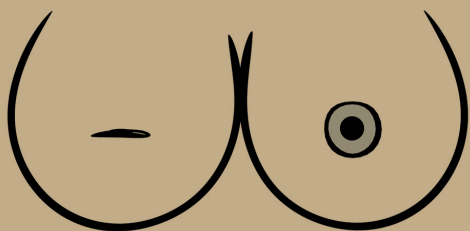
Le mammotest est une garantie de sécurité et de qualité

Les autorités imposent des **normes sévères de qualité** au programme de dépistage par mammotest. Les unités agréées remplissent ces conditions. Citons notamment :

- le contrôle des appareils de radiographie, afin d'obtenir la meilleure image avec des doses très faibles de rayons;
- le contrôle de qualité des radiographies;
- la double lecture : les radiographies sont lues par deux radiologues. Si nécessaire, un troisième médecin revoit les radiographies.

Ces contrôles de qualité renforcent la fiabilité du programme.

Le mammotest est la seule méthode de dépistage recommandée par le programme *L'Europe contre le cancer*, pour son efficacité, sa qualité et sa sécurité.



Pour connaître les adresses des unités de mammographie agréées, vous pouvez contacter

Le Centre de référence
pour le dépistage des cancers asbl
Rue André Dumont, 5 (Axis Parc)
1435 Mont-St-Guibert
010 23 82 71

ou consulter le site www.lemammotest.be



une initiative du

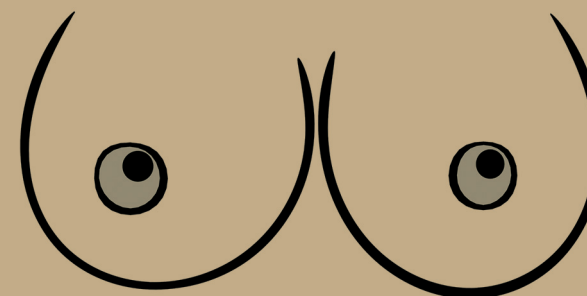


Une réalisation du Service communautaire de promotion de la santé - asbl Question Santé



N'attendez pas que vos seins vous le réclament.

Entre 50 et 69 ans, faites le mammotest.



Éditeur responsable : P.Trelois, 72 rue du Viaduc, 1050 Bruxelles. D/2009/3543/29

Graphisme Euro RSCG. Adaptation papier Muriel Logist.

www.lemammotest.be

Si vous avez entre 50 et 69 ans, vous avez droit au « mammotest »

Le mammotest est une mammographie de dépistage (radiographie des seins) dont la qualité est contrôlée. Selon les experts internationaux, le mammotest est le meilleur examen de dépistage actuellement disponible.

Le mammotest est conseillé, tous les deux ans, à toutes les femmes de 50 à 69 ans.

Avant 50 ans et à partir de 70 ans, la décision de pratiquer un dépistage est prise sur avis du médecin, qui tient compte des caractéristiques de chaque femme (pour ces âges, le mammotest n'est pas gratuit).

Le mammotest est gratuit pour les femmes de 50 à 69 ans

Attendez votre invitation ou demandez une prescription à votre médecin

Si vous n'avez pas encore passé un mammotest, vous recevrez par courrier une lettre d'invitation vous permettant d'en bénéficier.

Cette lettre vous parviendra dans le courant du mois de votre anniversaire :

- en 2010 si vous êtes née un jour pair
- en 2011 si vous êtes née un jour impair

Si vous avez déjà passé un mammotest, vous recevrez par courrier une nouvelle lettre d'invitation deux ans après la date du précédent mammotest.

La lettre d'invitation suffit pour vous présenter dans une unité de mammographie agréée pour le mammotest.

Votre médecin (généraliste ou gynécologue) peut également vous remettre une prescription pour un mammotest (attention : le terme « mammotest » doit apparaître sur la prescription). Dans ce cas, vous n'avez pas besoin d'attendre la lettre d'invitation.

Le mammotest est gratuit à condition que :

- deux ans se soient écoulés depuis le mammotest précédent;
- la femme soit inscrite à l'Assurance obligatoire maladie invalidité;
- la femme ait entre 50 et 69 ans.

Lorsque vous prenez rendez-vous, dans une unité de mammographie agréée, précisez qu'il s'agit d'un mammotest. Certaines unités lui réservent des plages horaires spécifiques. Attention, seul le mammotest est gratuit.

Comment se passe l'examen ?

Il s'agit d'une radiographie des seins.

L'examen dure 10 minutes environ. Les seins sont comprimés sur l'appareil de radiographie; une pression sera exercée sur ceux-ci pour obtenir des clichés de bonne qualité. Cette compression est un peu désagréable, mais elle n'est généralement pas douloureuse. Vous devrez donner le nom d'un médecin : c'est lui qui recevra les résultats de votre mammotest.

N'oubliez pas de prendre avec vous trois vignettes

de mutuelle, votre carte SIS, votre lettre d'invitation ou la prescription de votre médecin (ainsi que vos anciennes radiographies, si vous en avez).

Les résultats

Les résultats sont transmis à votre médecin dans les 2 semaines qui suivent l'examen.

Rien à signaler

Dans 90 à 95 % des cas, l'examen est normal, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'anomalie (les médecins disent que l'examen est « négatif »).

En cas d'anomalie

Dans 5 à 10% des cas, le mammotest montre une image qui nécessite des examens complémentaires. Ils seront prescrits par votre médecin (par exemple une échographie, une biopsie).

Neuf fois sur dix, les examens complémentaires sont rassurants.

Une fois sur dix, il s'agit d'un cancer le plus souvent débutant. Un traitement doit alors être entrepris sans tarder. Plus le cancer est découvert tôt, meilleures sont les chances de guérison.

Et après le premier mammotest ?

Vous serez automatiquement invitée tous les deux ans. L'apparition d'un cancer entre deux dépistages est rare, mais possible. Il faut donc consulter rapidement votre médecin si vous constatez la moindre anomalie de vos seins.